

Mairie de SAINT MARTIN DE VALAMAS
Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2024

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Absent représenté : Bruno CLAUZIER

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le relevé des décisions de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représenté.

1 Soutien au déneigement des voiries communales : campagne hivernale 2023-2024

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Département d'une subvention aux collectivités au titre du déneigement des voiries communales pour l'hiver 2023-2024.

La municipalité a dépensé la somme de 8 483,10 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter cette subvention qui devrait représenter 50 % Du coût TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représenté.

2 Travaux Rue Royale

Suite aux travaux de voirie effectués dans la rue royale, une pétition a été déposée à la Mairie pour signaler que les voitures accrochent leur bas de caisse sur la bordure au départ de la rue côté Place.

Monsieur le Maire propose de changer la bordure pour diminuer sa hauteur de 2 cm.

Un devis a été établi par l'entreprise Eiffage pour un montant de 1 500 € HT.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents et représenté.

3 Transfert compétence police de la publicité à la Communauté de Communes de Val Eyrieux

La loi du 22 août 2021 Climat et Résilience a prévu la décentralisation de la police de la publicité vers les communes à compter du 1^{er} janvier 2024. L'exercice de la police de publicité comprend l'instruction des demandes d'instructions préalables et la réception des déclarations préalables à l'installation, à la modification et au remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes, et le contrôle du respect de la réglementation.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au transfert de compétence du PLUI à Val'Eyrieux, la police de publicité, par effet cascade, peut être également transférée à la Communauté de communes. Le choix est donné aux communes de s'opposer à ce transfert.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, par 11 voix contre et 2 voix pour, s'oppose à ce transfert.

4 Modification des statuts de la Communauté de Commune Val'Eyrieux

Lors de la séance du 8 avril 2024, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ces changements de statuts soit la suppression du boulodrome couvert de Rochepaule dans la partie « équipements sportifs d'intérêt communautaire » et mise à jour de la partie « Action sociale ».

Le conseil municipal accepte ces modifications par 10 voix pour et 3 abstentions.

5 Subventions aux associations

La commission « associations » présente au conseil ses propositions de subventions aux associations par trois tableaux (jointes en annexe).

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les subventions :

Tableau 1 : Subventions annuelles

Les propositions sont acceptées à l'unanimité des présents et représentés.

Tableau 2 : Subvention du comité des fêtes, acceptée par 12 voix pour et une opposition

Tableau 3 : Subventions exceptionnelles :

- Demande de l'USSM pour l'organisation de son 90ème anniversaire, acceptée à l'unanimité des présents et représentés.
- Demande de l'association Les Renversantes, pour leur festival « Roule ma Douce » acceptée par 12 voix pour et une opposition.

6 Modification de la délibération des délégations consenties du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire demande la modification de l'article 10 de la délibération du 22 juillet 2021 de façon porter l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 4 600 € à 10 000 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

7 Demandes de subventions au DEPARTEMENT

Le Département accepte d'étudier le financement de 2 projets de travaux et une subvention concernant le goudronnage des voies communales, pour l'année 2024. Deux projets seront donc présentés par la commune plus une demande pour le goudronnage :

- La réfection du bâtiment situé derrière le Payanké et son aménagement en garages destinés à la location principalement pour des véhicules de haut gabarit, coût estimé à 80 000 €.
- Restauration du Pont de la Condamine, coût estimé à 80 000 €
- Un troisième dossier pour le projet de voirie (goudronnage), subvention plafonnée à 20 000 €.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour présenter ces demandes de subventions au Département.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

8 Demande de déclassement d'un chemin rural au Bourget

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier de Mr COURTIAL Jean-Claude et de Mr et Mme CLAUSSE Frédéric et Danielle qui sollicitent le déclassement d'un chemin rural qui borde et dessert les parcelles AB 0498 et A 0696 appartenant à Mr COURTIAL et les parcelles AB 499, A 695 et AB 500 appartenant à Mr et Mme CLAUSSE.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acceptation de cette demande de déclassement et le lancement de la procédure d'enquête publique.

La proposition est acceptée par 11 voix et 2 oppositions.

Tous les frais liés à cette demande (annonces légales, frais de géomètre, frais d'enquête publique, frais notariés) seront à la charge des demandeurs.

Si à l'issue de l'enquête publique, un avis favorable est rendu, ce chemin rural sera déclassé et sera proposé à la vente au prix forfaitaire de 3 000 €.

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil. La proposition est acceptée par 10 voix pour et 3 voix contre.

9 Convention interventions musicale en milieu scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil de la convention avec Val Eyrieux pour les interventions de l'école de musique en milieu scolaire.

La convention concerne 4 forfaits à 800 €, deux pour l'école publique et deux pour l'école privée pour un coût total de 3 200 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représenté.

10 Désaffectation et déclassement du bâtiment de l'ancienne Poste.

Le bail avec la Poste a pris fin le 31 mars 2024. Dans le but de la vente du bâtiment à Monsieur BRUERE, Monsieur le Maire propose sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représenté.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de modifier l'ordre du jour afin de rajouter trois délibérations au vote.

Le conseil accepte cette modification à l'unanimité.

11 Afin de valider la convention de stage de formation paysagiste de Anthony MOUNIER, (âgé de 16 ans), pour le mois de juin et se conformer à la réglementation, Monsieur le Maire propose :

- de délibérer pour l'intervention d'un agent du centre de gestion chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)
- de délibérer pour la demande de dérogation aux travaux règlementés afin d'accueillir des jeunes mineurs en formation professionnelle

Les propositions sont acceptées à l'unanimité des présents et représentés.

12 Modification des statuts du Parc des Monts d'Ardèche

Le Parc des Monts d'Ardèche souhaite modifier ses statuts concernant la répartition de ses représentants de telle façon que les communes adhérentes seraient moins représentées.

Le Parc demande aux communes de valider les nouveaux statuts, sans réponse de leur part, ces modifications seront validées d'office.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le conseil refuse cette modification par 11 voix contre, 1 abstention et une voix pour.

13 Communications

- Calendrier de paiement des travaux de la nouvelle école :
Au 15 mai 2024 la municipalité a payé 1 230 000 €
Il était prévu de payer 470 000 € avant l'été et le solde soit 150 000 € d'ici fin septembre.
Dans l'attente des versements des subventions prévues, une demande a été faite au SDEA pour modifier les échéances de la façon suivante : 200 000 € avant l'été et 420 000 € à fin octobre. Demande acceptée par le SDEA.
- La réception des travaux est prévue le 4 juillet 2024
- Une convention pour l'embauche d'un maître-nageur au plan d'eau pour l'été, est en cours de discussion avec l'association Pro-Sport.
- Après examen, la commission du contrôle des listes électorales a comptabilisé 918 inscrits à Saint Martin.
- La Société PIRENAIC a proposé des photos aériennes de notre commune pour 790 €
- Des devis ont été demandés à deux sociétés pour le déménagement de l'école : l'un s'élève à 5 000 € TTC et l'autre à 5 700 € TTC

La séance est levée à 19 h45

Annexe

Tableau 1	
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Liste des associations	Montant des subventions 2024
ACCA	300,00 euros
AMICALE BOULES	300,00 euros
AMICALE LAIQUE	1 000,00 euros
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	300,00 euros
APEL ECOLE ST JOSEPH	1 000,00 euros
ASSOCIATION « L'AGE D'OR »	500,00 euros
ASSOCIATION CONJOINTS SURVIVANTS	200,00 euros
CLUB 4X4 LES BOUDERLES	600,00 euros
CLUB DES GENS HEUREUX	200,00 euros
CLUB DE PING PONG	200,00 euros
FNATH	100,00 euros
FUN FITNESS	200,00 euros
LES BOUCHONS DE LA VIE	200,00 euros
LES CHEMINS OUBLIES	500,00 euros
LES CŒURS VERTS	200,00 euros
LES PATARIS	100,00 euros
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	200,00 euros
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 euros
UNION CANTONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	300,00 euros
MINES DE COULEURS	100,00 euros
Tableau 2	
Comité des Fêtes	1 000,00 euros
TOTAL subventions annuelles	8 000,00 euros
Tableau 3	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
UNION SPORTIVE SAINT MARTINOISE	2 000,00 euros
LES RENVERSANTES	500,00 euros
TOTAL subventions exceptionnelles	2 500,00 euros
TOTAL global des subventions 2024 versées aux associations :	
. ANNUELLES (tableau 1 + tableau 2)	8 000,00 euros
. EXCEPTIONNELLES (tableau 3)	2 500,00 euros
TOTAL GENERAL des subventions	10 500,00 euros